

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150521-2015_A062-DE
Date de télétransmission : 02/06/2015
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2015_A062

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°0 – Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – GALLESSE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIZOT Roger donne pouvoir à CHARRIN Philippe – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS MASINI Maryse – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_15

CONSEIL DU 21 MAI 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Décision Modificative n° 0 - Budget Annexe du Service Public
d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.)
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

**Il est proposé d'approuver la Décision Modificative n°0 relative au Budget Annexe
du Service Public d' Elimination des Déchets (S.P.E.D.).**

Exposé des motifs :

Le 11 décembre 2014 le Conseil de Communauté a créé et adopté le Budget principal du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets.

Il convient aujourd'hui de préparer la décision modificative n°0 afin de procéder aux ajustements et régularisations, en fonctionnement et en investissement.

1- Section de fonctionnement

Le service procède à des ajustements budgétaires en utilisant la procédure des virements de crédits (mouvements neutres).

En matière de ressources humaines, il convient, dans le cadre de la nouvelle procédure de comptabilisation des tickets repas, conformément à l'Arrêté du 17 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable, de prévoir une dépense de 246 066 € correspondant à la part à la charge des agents.

Cette dépense est entièrement compensée par une recette sur la nature « Remboursement sur rémunérations du personnel ».

2 – Section d'investissement

Des ajustements de crédits entre opérations sont nécessaires au vu de l'état d'avancement de certains programmes.

Cela concerne principalement les opérations ci-dessous :

Extension et rénovation déchèteries	- 1 000 000 €
CET Arbois bassin 3	- 970 000 €
CSD Arbois	+ 70 000 €
Nouvelles déchet	- 136 000 €

Cela permet de réduire l'emprunt de - 2 006 000 €.

La Décision Modificative N°0 s'équilibre donc comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à
249 066 €**

**La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à
- 2 006 000 €**

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n°2014_A239 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative au vote du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion en date du 1^{er} avril 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 avril 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n° 0 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets telle qu'elle est présentée ci-après :

DM 0 – 2015 -S.E.P.D.

IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
Chapitre	Fonction	Nature		Dépenses	Recettes
68	812	6875	Dotation aux provisions TT_VS	2 600,00	
66	812	6688	Autres charges financières TT	-13 983,00	
66	812	6688	Autres charges financières TT_VS	-350,00	
011	812	6247	Transports collectifs TT_VS	-925,00	
011	812	611	Prestations de services TT_VS	12 658,00	
012	divers	64111	Rémunération pers titulaire	249 066,00	
012	divers	6479	Remboursement autres charges soc		249 066,00
				249 066,00	249 066,00

DM 0 – 2015 S.P.E.D.

IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
Fonction	Opér. / Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
					-2 006 000,00
01	163	1641	Emprunt		-2 006 000,00
				-2 036 000,00	
812	173	21728	Extension rénovation déchèteries	-1 000 000,00	
812	149	2033	CET Arbois Bassin 3	-685 000,00	
812	149	2128	CET Arbois Bassin 3	-15 000,00	
812	149	2031	CET Arbois Bassin 3	-270 000,00	
812	114	2128	CSD Arbois	70 000,00	
812	110	2031	Nouvelles déchèteries	-116 000,00	
812	110	2033	Nouvelles déchèteries	-20 000,00	
PREVENTION GESTION DES DECHETS				30 000,00	
812	163	21578	Autres matériels et outillage de voiries (Signalétique)	30 000,00	
			TOTAL	-2 006 000,00	-2 006 000,00

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°0 – Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	84
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	84
Majorité absolue	43
Pour	84
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



29 MAI 2015